



CORÉE DU SUD : UN PAYS À LA POINTE DE L'ASIE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Corée du Sud à Séoul, dans la zone démilitarisée et à Busan

6 au 12 septembre 2021

Du 6 au 12 septembre 2021, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Corée du Sud, composée de Mme Catherine Dumas, présidente, M. Olivier Jacquin et Mme Vivette Lopez, vice-présidents, et Mme Catherine Procaccia, membre du groupe, s'est rendue à Séoul, dans la zone démilitarisée entre les deux Corées et à Busan, à l'invitation du président du groupe d'amitié Corée-France, M. Jung Sung-ho.



Réception de la délégation à l'Assemblée nationale par M. Jung Sung-ho, président du groupe d'amitié Corée-France, en présence de M. Park Hong-geun, vice-président, et Mme Cho Sujin, membre

I. - Une puissance régionale aux aspirations globales

Longtemps cantonnée dans une stature de puissance régionale protégée par le « parapluie nucléaire » américain, la Corée du Sud revendique aujourd'hui un rang prééminent au concert des nations, ainsi que la délégation a pu le percevoir lors de ses entretiens à l'Assemblée nationale – dans l'hémicycle de laquelle elle a été reçue et saluée –, notamment avec MM. Jung Sung-ho, président du groupe d'amitié Corée-France, Lee Che-ik, président de la commission de la Culture et du Sport, et Lee Gwang-jae, président de la commission des Affaires étrangères et de la Réunification.

Le pays, qui siège aujourd'hui au sein des principales organisations internationales (OMC, OCDE, G20...), cherche désormais à faire entendre sa voix sur des dossiers de portée globale, tels que la lutte contre le réchauffement climatique, le maintien de la paix et la préservation des droits de l'Homme, le développement...

Pilier de sa politique étrangère, l'alliance avec les États-Unis lui assure à la fois une garantie sécuritaire (28 500 soldats américains sont stationnés sur son territoire) et des débouchés économiques (du fait de l'accord de libre-échange signé entre les deux pays).

La relation avec la Chine tend toutefois à prendre une importance croissante. Ainsi que l'a expliqué le président Lee Gwang-jae, il s'agit à la fois « d'un défi et d'une opportunité » pour la Corée du Sud : redoutable concurrent économique ne respectant pas les mêmes standards normatifs, elle constitue le premier partenaire commercial de la Corée, laquelle est son premier fournisseur. De plus, la Corée a un rôle de médiateur à jouer dans la relation sino-américaine, se situant « entre les collines chinoise et américaine » et « s'alimentant aux deux ».

Soucieux de diversifier la diplomatie coréenne, le président Moon Jae-in la réoriente progressivement vers le Sud (« *New Southern Policy* »), notamment vers l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Inde, l'Australie et le Japon, en partenariat avec les États-Unis.

Mais c'est le dossier nord-coréen qui concentre toute l'attention. La politique de la main tendue initialement engagée par le président Moon s'est rapidement heurtée à l'échec du sommet de Hanoï en février 2019 entre les présidents Trump et Kim Jong-un, auquel a succédé une phase de tension en 2020, que le rétablissement des lignes de communication intercoréennes le 27 juillet dernier n'a pas permis de surmonter.

Le président Lee Gwang-jae a estimé que la dénucléarisation de la Corée du Nord nécessiterait que des dispositifs de sécurisation alternatifs lui soient proposés.

La France, qui a salué les efforts d'apaisement entre les deux pays et dit son souhait d'aller vers une dénucléarisation « complète, irréversible et vérifiable de la Corée du Nord », est perçue comme un soutien important par la Corée du Sud. Les interlocuteurs de la délégation ont insisté sur ce point, soulignant notamment le rôle significatif revenant à notre pays dans ce dossier.

D'une façon générale, l'excellente qualité des relations entre la France et la Corée du Sud a été soulignée à de nombreuses reprises. Confortée par la visite d'État du président Moon à Paris en octobre 2018 et s'appuyant sur le « Partenariat global pour le 21^{ème} siècle » adopté à cette occasion, elle s'appuie sur de nombreuses enceintes de dialogue – dont certaines au niveau ministériel – ainsi que sur plusieurs programmes de coopération.

Enfin, les personnalités politiques rencontrées par la délégation ont insisté sur le souvenir très positif du soutien militaire apporté par les soldats français lors de la guerre de Corée. La délégation a déposé une gerbe commémorative, lors d'une cérémonie officielle, au cimetière des Nations Unies à Busan. La reconnaissance des soldats coréens qui se sont battus aux côtés des français constitue d'ailleurs un dossier sur lequel des avancées sont très attendues.



Dépôt d'une gerbe par la délégation au cimetière militaire des Nations Unies de Busan

La délégation a pu matérialiser l'aspect quasiment existentiel pour le pays du dossier nord-coréen en se rendant dans la zone-frontière entre les deux Corées, au Nord de Séoul, qui bénéficie d'un statut particulier et sert aux contacts entre les deux pays, en l'absence à ce jour d'un accord de paix. Instaurée par l'armistice de 1953, cet espace (ou zone démilitarisée – DMZ) de 250 km de long et 4 km de large sépare en deux la péninsule coréenne au niveau du 38^e parallèle. La Commission d'armistice (MAC) y assure le

respect de l'accord d'armistice, sur la base des inspections et enquêtes menées par la Commission de supervision des nations neutres (NNSC), dont seuls des observateurs suédois et suisses – dont la délégation a rencontré les représentants – sont encore présents sur place aujourd'hui.



La délégation à la frontière séparant les deux Corées

Appartenant encore à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) au début des années 60, la Corée du Sud, aujourd'hui 11^e économie mondiale et 5^e puissance exportatrice, brille par une réussite économique de long terme que la pandémie de Covid-19 n'a guère entamée.

Le pays tire sa force économique de son industrie, qui représente plus du tiers de son PIB et la situe en tête des pays développés. Centrée autour des *chaebols*, conglomerats d'entreprises entretenant d'étroites relations croisées (Samsung, Hyundai, LG...), elle a su évoluer avec succès de la production de biens de consommation à celle de haute valeur ajoutée tels que les semi-conducteurs et circuits intégrés. La délégation a rencontré les représentants d'une entreprise de ce secteur, dont le pays est aujourd'hui le *leader* mondial.

Le remarquable effort de recherche et développement (R&D) que fournit le pays – le plus important au monde en proportion du PIB – lui a permis de connaître une croissance moyenne de plus de 3 % au cours des années 2010, et de se positionner sur les marchés porteurs du futur, tout en préservant son tissu industriel plus classique (construction, automobile, industrie navale...).

Parallèlement à cette stratégie de montée en gamme, la Corée du Sud a poursuivi une politique d'ouverture commerciale en multipliant les accords de libre-échange, couvrant à terme plus de 90 % de son commerce, et ce avec les trois plus grandes puissances économiques mondiales (États-Unis, Chine et Union européenne, avec laquelle l'accord de 2011 a permis d'éliminer plus de 99 % des droits de douane).

La délégation a été frappée par la planification stratégique coréenne, *via* notamment une interaction étroite entre l'État, qui fixe les grands objectifs et secteurs à développer, et les entreprises, qui se « mettent en ordre de marche » et n'hésitent pas à coopérer spontanément à travers de nombreuses « *joint ventures* ».

À plus court terme, le plan de relance de 115 milliards d'euros présenté en mai 2020 (*Korean new Deal*), doté de trois piliers (« numérique », « vert » et « social »), a permis au pays d'enregistrer la plus faible récession de l'OCDE (-1 % en 2020) et de renouer avec une forte reprise tirée par les exportations, même si certains secteurs restent sinistrés et si le taux de chômage, à 5,7 %, atteint son plus haut niveau depuis 1999.

II.- Un pays entre tradition et hyper modernité

Héritière des principes de Confucius, venus de la Chine voisine, et soumise pendant cinq siècles à la dynastie autoritaire de Joseon, la population coréenne, très hiérarchisée et faisant prévaloir le collectif sur l'individu, a intériorisé de puissants mécanismes de contrôle social. Discipline, sens du devoir et du sacrifice, respect des anciens structurent ainsi tous les domaines de la vie en société (famille, éducation, administration, entreprise...), allant jusqu'à ralentir certaines évolutions politiques et économiques.

Les femmes rencontrent des difficultés à trouver leur place dans une société très patriarcale, où domine la figure masculine. Naturellement cantonnées à la sphère domestique, elles connaissent une forte discrimination salariale (selon l'OCDE, en 2019, l'écart salarial entre hommes et femmes en Corée était de 32,5 %) et ont des perspectives de carrière peu motivantes (moins de 5 % des membres de conseils d'administration des *chaebols* sont des femmes). Dans un pays au taux de natalité parmi les plus bas du monde et à la population vieillissante, la faible proportion de femmes actives – à peine la moitié d'entre elles, malgré leur haut niveau d'éducation – risque de conduire à des tensions fortes sur le marché du travail.

Des avancées se font toutefois jour, dans ce pays qui a reconnu le droit de vote des femmes dès 1948, avec la création d'un ministère dédié, le vote de lois anti-discrimination, l'élection en 2012 d'une première femme présidente, Park Geun-hye, et

de 19 % de femmes à l'Assemblée nationale lors du dernier scrutin de 2020 – soit un record dans l'histoire de la Corée du Sud.

La jeunesse constitue l'autre grande catégorie de la population affectée par les normes sociales, qui font de l'éducation et de la réussite professionnelle un critère ultime de réalisation personnelle. Si la Corée du Sud arrive régulièrement en tête des études PISA en matière de performance scolaire, les écoliers n'en sont pas moins bons derniers en termes de bonheur à l'école. La compétition à outrance se développe dès le plus jeune âge sous la pression de parents n'hésitant pas à s'endetter pour financer des écoles privées très coûteuses, les *hagwons*.

Il résulte de ces facteurs de pression sociale un taux de suicide en Corée qui est le plus élevé des pays de l'OCDE (24,6 personnes pour 100 000 habitants en 2019, contre 11,3 en moyenne), et qui constitue même la première cause de décès des 10-39 ans. Si les hommes s'y suicident plus que les femmes, l'évolution à la hausse est beaucoup plus marquée pour ces dernières, qui ont été notablement plus affectées par l'impact économique de la crise liée à la Covid-19.

III.- De riches échanges franco-coréens qu'il convient cependant de conforter

La France et la Corée du Sud entretiennent des échanges économiques étroits, quoiqu'asymétriques. Notre pays y réalisait ainsi 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, faisant de la Corée notre troisième partenaire commercial dans la région, contre 1,2 milliard d'euros pour cette dernière en France la même année.

La communauté française en Corée s'élève à environ 3 500 personnes. Très diversifiée, elle est active notamment dans les domaines économiques – la délégation a ainsi rencontré de nombreux chefs d'entreprise – et culturels – la délégation a notamment pu visiter une intéressante exposition « *Busan la française* » à l'Alliance française de la ville.

La Corée du Sud demeure un pays très protectionniste, attaché à une logique de préférence nationale, contraignant d'autant les possibilités d'investissement de nos 5 000 entreprises y ayant une activité. Soulignant la qualité des ressources humaines et des infrastructures, ainsi que le bénéfice des accords de libre-échange, la communauté d'affaires française rencontrée par la délégation a insisté sur les nombreux obstacles à son développement.

La politique coréenne de délivrance des visas en constitue le premier. Si les nombreuses limitations ont été progressivement levées et la plupart des visas rétablis, l'impossibilité d'obtenir un visa « vacances-travail » continue de pénaliser les entreprises souhaitant recruter de jeunes français. De façon plus générale, la procédure d'obtention des visas reste longue et compliquée pour nos ressortissants.

La question de la réciprocité se pose aussi pour les certificats de vaccination : la Corée reconnaît certes les vaccins réalisés en France pour les exemptions de quarantaine à l'arrivée sur son territoire, mais pas notre passe sanitaire, contraignant donc fortement nos compatriotes dans leur vie quotidienne. La délégation s'est ouverte de ce sujet au président Jung Sung-ho, qui s'est engagé à en référer au ministre des Affaires étrangères.

La délégation a également été sensibilisée à la complexité de la réglementation pour les entreprises françaises en Corée, aux nombreux aléas juridiques, aux difficultés d'accès aux marchés publics, à l'absence de reconnaissance de certaines certifications européennes, ainsi qu'aux inégalités de traitement et mesures non tarifaires. Deux dossiers ont été évoqués à ce titre : d'une part, l'interdiction des exportations de viande bovine française en Corée depuis l'épisode d'encéphalopathie spongiforme bovine des années 90, qui devrait être reconsidérée par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année ; d'autre part, celui des compensations en matière d'armement, qui oblige nos entreprises à acquérir sur le marché domestique de la défense l'équivalent de ce qu'elles exportent dans le domaine des équipements militaires.

Par ailleurs, bien que la Corée soit membre observateur de la francophonie, l'enseignement de notre langue et l'accès à nos établissements régressent, du fait notamment d'une méconnaissance des débouchés du français, qui compte 86 000 apprenants. La préférence est ainsi donnée à l'anglais, mais aussi au mandarin, au vietnamien, à l'arabe ou à l'espagnol dans l'apprentissage scolaire.

À contre-courant de la Chine et du Japon, la Corée du Sud entend limiter l'accès aux écoles de langue et aux établissements internationaux. Ces derniers, qui ne peuvent scolariser plus de 30 % d'élèves de nationalité coréenne, sont par ailleurs réservés à ceux ayant passé au moins trois ans à l'étranger.

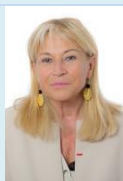
Les formations assurées par les chefs français dans le domaine de la restauration constituent également un enjeu, du fait de leur difficulté à obtenir un visa. La détention d'un diplôme d'études supérieures est en outre exigée pour ces chefs-professeurs, qui pour beaucoup d'entre eux n'en possèdent pas. Un assouplissement de la réglementation coréenne serait opportune à cet égard ; elle nécessiterait une décision politique préalable.

A l'inverse, notre pays gagnerait à mieux s'adapter à l'investissement et au tourisme coréens. L'attention des entrepreneurs, ayant l'image d'une France suradministrée, devrait être attirée sur l'efficacité de nos mécanismes de soutien à la R&D, l'ambition de nos projets industriels, notre bonne compétitivité-coût ou nos nombreux dispositifs favorisant l'accueil d'expatriés. Pareillement, si la France reste la première destination touristique des Coréens, elle devrait atténuer certains obstacles à leur retour après la pandémie (sécurisation insuffisante des grandes villes, manque d'hébergements moyenne gamme, absence de consignes dans les gares...) et proposer des produits correspondant à l'évolution de leurs goûts (tourisme nature, œnotourisme, diversification des destinations...), notamment en lien avec les collectivités territoriales.

Malgré le contexte sanitaire, la délégation du groupe d'amitié a pu effectuer un déplacement très riche en thématiques et entretiens, qui lui a permis de mesurer le dynamisme des échanges entre la France et la Corée du Sud.

Les travaux initiés à cette occasion seront poursuivis par le groupe d'amitié, en lien avec l'ensemble des partenaires coréens rencontrés durant la mission.

Composition de la délégation



Mme Catherine DUMAS
Présidente du groupe d'amitié
Sénatrice de Paris
(Les Républicains)



Mme Vivette LOPEZ
Vice-présidente du groupe
Sénateur du Gard
(Les Républicains)



M. Olivier JACQUIN
Vice-président du groupe
Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
(SER)



Mme Catherine PROCACCIA
Membre du groupe
Sénateur du Val-de-Marne
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_613.html